Ville de BORDEAUX
Direction des Usages de l'Espace Public.
Service des marchés de plein air et couverts
Terrasses et étalages

CONTRAT ZÉRO DÉCHET

Je soussigné(e)

Demeurant **:**

Code postal **:** à **:**

Commerçant(e) sur le(s) marché(s) **:**

"Je m'engage à n'utiliser que des contenants en matière recyclable, à laisser mon emplacement vierge de tout résidu à la fin de chaque marché et à ramener tous les déchets générés par mon activité commerciale".
(A recopier suivi de la mention "lu et approuvé").

Date Signature

Autre(s) personne(s) autorisée(s) à être présente(s) sur le banc en l'absence du titulaire.

Pour toute personne mentionnée comme employée, merci de fournir photocopie du contrat de travail, déclaration URSSAF (ou tout autre document officiel prouvant son statut).

☐ **Aucune**

Autorisée(e) **Nombre :**

NOM et prénom : **Statut dans l'entreprise :**

NOM et prénom : **Statut dans l'entreprise :**

NOM et prénom : **Statut dans l'entreprise :**

La réglementation spécifique à la vente d'objets usagés s'applique aux personnes physiques ou morales qui vendent ou échangent des objets mobiliers usagés ou acquis à des personnes qui ne les fabriquent pas ou n'en font pas le commerce.

***La tenue d'un registre de police, appelé registre de brocante, est obligatoire pour chaque établissement.**

Il doit être paraphé par le commissaire de police ou le maire de la commune où est installée l'activité (pour un commerce ambulant, il peut s'agir d'un commissaire ou du maire d'une autre ville)

Renvoyer ce document dûment complété à :

Mairie de Bordeaux
Direction des Usages de l'Espace Public
Service des marchés de plein air - Terrasses et étalages - Ambulants
33045 BORDEAUX CEDEX

ou par courriel au format PDF
(Documents scannés taille mini 1.5 Mo - maxi 2.5 Mo)
marches.bordeaux@mairie-bordeaux.fr